

CEEAC



ECCAS

LA COMMISSION

**DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT, RESSOURCES NATURELLES,
AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL (DERNADR)**

**PREMIERE REUNION DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE
« ENVIRONNEMENT, RESSOURCES NATURELLES,
AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL (CST-
ERNADR) »
DE LA CEEAC**

COMMUNIQUE FINAL DU SEGMENT MINISTERIEL

Par visioconférence, le 19 juillet 2022

I. INTRODUCTION

1. Les travaux du Segment Ministériel de la Première Réunion du Comité Technique Spécialisé « *Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural (CST-ERNADR)* » de la CEEAC se sont tenus par visioconférence le 19 juillet 2022.

2. Cette Première Réunion avait pour objectifs de :

- Examiner l'évolution institutionnelle et organisationnelle de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) conformément aux dispositions de l'article 104 du Traité révisé et aux décisions 02/CEEAC/CCEG/XIX/21, 07/CEEAC/CCEG/XIX/21 et 08/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021 ;
- Examiner l'évolution institutionnelle et organisationnelle de la Commission Régionale des Pêches (COREP) conformément aux dispositions de l'article 104 du Traité révisé et aux décisions 02/CEEAC/CCEG/XIX/21, 07/CEEAC/CCEG/XIX/21 et 08/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021 ; et
- Examiner et approuver les axes stratégiques de la politique environnementale de la CEEAC, de la stratégie régionale pour le développement de l'économie de la pêche et de l'aquaculture et du Plan Régional d'Urgence pour la Gestion de l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRUGIAN).

3. Y ont pris part les Ministres des Etats membres ci-après :

- République du Cameroun ;
- République Centrafricaine ;
- République du Congo ;
- République Démocratique du Congo ;
- République de Guinée Equatoriale et ;
- République du Rwanda ;

4. Y ont également pris part, le Commissaire à l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural représentant de Son Excellence le Président de la Commission de la CEEAC (CERNADR) et le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. La Cérémonie d'ouverture du Segment Ministériel de la 1^{ère} Réunion du CTS-ERNADR de la CEEAC a été marquée par deux allocutions. Le discours de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO, Président de la Commission de la CEEAC, prononcé par Monsieur Honoré

TABUNA, Commissaire à l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural (CERNADR) et le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur Désiré NZINGA BILIHANZE, Ministre en charge de l'Agriculture de la République Démocratique du Congo qui a été prononcé par Son Excellence Monsieur Adrien BOKELE DJEMA, Ministre de la Pêche et de l'Élevage de la République Démocratique du Congo.

6. Consécutif à la cérémonie d'ouverture, les Ministres ont mis en place un bureau composé ainsi qu'il suit :

- Président : République Démocratique du Congo ;
- Vice-Président : République Gabonaise ;
- Premier Rapporteur : République du Congo ;
- Deuxième Rapporteur : République Centrafricaine.

7. Le secrétariat de la réunion des Ministres membres du CTS-ERNADR a été assuré par la Commission de la CEEAC.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

8. Son Excellence Monsieur Adrien BOKELE DJEMA, Ministre de la Pêche et de l'Élevage de la République Démocratique du Congo, Président du Bureau de la Réunion a procédé à la vérification de la présence des Ministres des Etats membres de la CEEAC en charge des Départements sectoriels concernés. Il s'en est suivi la présentation du projet d'ordre du jour de la réunion qui se décline ainsi qu'il suit :

- Lecture et approbation du Rapport des Experts ;
- Examen et approbation des recommandations ; et
- Examen et approbation de la feuille de route de la Commission à la suite de la première réunion du CTS-ERNADR.

9. Après lecture du Rapport des Experts, les Ministres ont pris acte dudit rapport et ont débuté leurs travaux à huis clos.

IV. EXAMEN ET APPROBATION DES RECOMMANDATIONS

10. Le Commissaire à l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural (CERNADR) a été instruit par les Ministres pour la présentation des recommandations point par point. Les Ministres ont examiné l'ensemble des recommandations au regard des éléments ci-après :

10.1. **Au sujet relatif à l'évolution institutionnelle et organisationnelle de la COREP, conformément aux dispositions de l'article 104 du Traité**

Révisé de la CEEAC et aux Décisions 02/CEEAC/CCEG/XIX/21, 07/CEEAC/CCEG/XIX/21 et 08/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021 ; les Ministres, après en avoir pris acte des recommandations, ont instruit la Commission de la CEEAC à les soumettre au Conseil des Ministres de la CEEAC.

10.2. Au titre de l'évolution institutionnelle et organisationnelle de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) conformément aux dispositions de l'article 104 du Traité révisé et aux décisions 02/CEEAC/CCEG/XIX/21, 07/CEEAC/CCEG/XIX/21 et 08/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021, tout en prenant acte des recommandations issues de la dernière session du Comité de Pilotage du Programme régional ECOFAC VI, les Ministres ont approuvé les recommandations et instruit la Commission de la CEEAC de les soumettre pour approbation au Conseil des Ministres tout en recommandant de :

- *Organiser une réunion du Sous-Comité du CTS Environnement et Forêts pour traiter de la question relative à l'évolution institutionnelle et organisationnelle de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) conformément aux dispositions de l'article 104 du Traité révisé et aux décisions 02/CEEAC/CCEG/XIX/21, 07/CEEAC/CCEG/XIX/21 et 08/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021.*

10.3. En ce qui concerne les propositions relatives aux axes stratégiques de la politique environnementale de la CEEAC, les Ministres ont approuvé l'ensemble des recommandations et instruit la Commission de la CEEAC de les soumettre au Conseil des Ministres tout en suggérant de :

- *Tenir une Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement dédiée exclusivement sur les thématiques relatives à l'environnement, les forêts, les tourbières, les changements climatiques et l'Agriculture écologique à l'image de la Conférence des Chefs d'Etat et Gouvernement sur les Infrastructures.*

10.4. Au titre des propositions relatives aux axes de la stratégie régionale pour le développement de l'économie de la pêche et de l'aquaculture, et de l'état de la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique 2021-2025 de la COREP (ou PAS III), y compris le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), les Ministres ont approuvé toutes les recommandations et ont instruit la Commission de la CEEAC à les soumettre au Conseil des Ministres.

10.5. **Au titre des propositions relatives aux axes du Plan Régional d'Urgence pour la Gestion de l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRUGIAN), les Ministres ont approuvé l'ensemble des recommandations tout en suggérant de :**

- *Prendre en compte dans le Plan d'Urgence de la CEEAC, les Plans de Résilience Alimentaires de chaque Etat membre.*

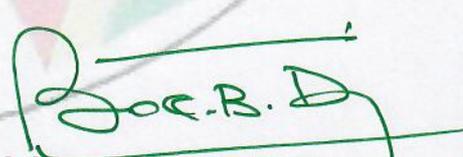
V. EXAMEN ET ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION DE LA CEEAC A LA SUITE DE LA PREMIERE REUNION DU CTS-ERNADR.

11. La feuille de route a été approuvée et les Ministres ont instruit la Commission de la CEEAC à sa mise en œuvre et de rendre compte à la tenue de la prochaine réunion du CTS-ERNADR.

12. Au terme de la réunion, les Ministres se sont tout d'abord félicités du travail réalisé par les Experts des Etats membres et la Commission de la CEEAC malgré le délai très court pour la tenue effective de cette réunion. Les Ministres ont ensuite déploré le retard avec lequel les documents ont été soumis aux Etats membres dans le cadre de l'organisation de cette première réunion du CTS ERNADR. Enfin les Ministres ont adressé leur gratitude au Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour les facilités techniques offertes ayant permis le succès de la tenue de la première réunion du CTS-ERNADR.

Fait à Kinshasa, le 19 juillet 2022

**Pour les Membres du Segment
Ministériel de la Réunion du CTS
ERNADR
Le Président**



**Monsieur Adrien BOKELE DJEMA,
Ministre de la Pêche et de l'Élevage de
la République Démocratique du Congo**